



# BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES

**Durée** : 1 jour, soit 7h

**Date** : 27 septembre 2024

**Horaires** : 9h-17h

**Lieu** : 201 avenue de Labarde, 33300  
Bordeaux

**Public** : Paysan.nes et porteur.se.s de  
projets adhérents

**Prérequis** : Aucun

## OBJECTIFS :

- Connaître les bonnes pratiques d'hygiène
- Être capable d'élaborer un plan de biosécurité sur sa ferme
- Être capable de gérer au quotidien son plan de biosécurité

## DESCRIPTIF :

- Informations générales sur l'Influenza et les maladies infectieuses en élevage avicole
- Identifier les vecteurs de contamination sur un plan d'exploitation et déterminer un zonage du plan de biosécurité
- Présentation du principe de gestion des croisements
- Présentation des règles d'hygiène : méthodes d'assainissement selon les sous-produits d'élevage, matériel pour l'auto-contrôle dans son élevage

## INTERVENANT :

Christophe BATTUT, formateur agréé biosécurité

## INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Bérengère GUYOT - 06 35 42 75 50 /  
formations-installation@agap33.org

## Tarifs et prise en charge :

La formation a un coût de 175€. Pour les paysan-ne-s, ainsi que pour les porteurs de projet dont le PPP permet le financement de cette formation, Vivéa prend en charge votre participation.

Pour ceux qui ne peuvent mobiliser de financement VIVEA, la formation vous est accessible à 100€/jour.

En soutien à l'AGAP, nous vous demandons une participation de 10€ par formation. Pour rappel : l'adhésion à l'association est obligatoire.

Modalités d'accès des personnes en situation de handicap : nous contacter

CGS + règlement intérieur + Nos conditions d'inscription et d'annulation :  
<https://www.agriculturepaysanne.org/agap33>